

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF580

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 27 QUATERDECIES F

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 27 *quaterdecies F*, introduit au Sénat, et qui modifie l'évaluation de la valeur locative des locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles.

Le champ d'application de cet article excède le cas des monuments classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.